

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
17376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Plan pauvreté : convention relative au lieu d'accueil spécialisé pour les travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA avec l'association BGE accès conseil.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association BGE accès conseil relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit du renouvellement de l'action « lieu d'accueil spécialisé pour les travailleurs indépendants », expérimentée depuis le 1^{er} septembre 2019 dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre l'Etat et le Département.

L'action est assurée par 4 conseillers à temps plein ayant chacun une file active comprise entre 80 et 100 BRSA, soit une file active totale de 320 à 400 BRSA travailleurs indépendants. Il s'agit d'une action départementale.

Ce lieu d'accueil a pour objectif :

- d'accueillir, d'informer et d'assurer l'accompagnement des BRSA travailleurs indépendants dans leur parcours d'insertion ;
- d'apporter un regard professionnel sur la trajectoire et les perspectives de leur activité ;
- de mobiliser les moyens nécessaires à leurs besoins spécifiques ;
- de veiller à l'adéquation entre leurs déclarations de ressources et leurs revenus.

En ce qui concerne les résultats obtenus pour la première année de convention,

Bilan intermédiaire de l'action du 01/09/2019 au 28/02/2020 (6 mois) :

(Rappel de l'objectif fixé à la convention : intégration de 400 à 480 BRSA (100 à 120 par conseillers)

- 396 BRSA ont été intégrés ;
- 612 entretiens ont été réalisés ;
- 44 BRSA sont sortis. 11 ont développé leur activité et sont sortis du RSA et 10 ont cessé leur activité et ont été orientés vers un nouveau projet.

En conséquence, les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/09/2020 au 31/08/2021 pour un montant de 215 174 € décrit en détail dans le tableau annexé avec l'objectif d'accompagner 320 à 400 BRSA

en file active (contre un montant de 215 165 € précédemment avec l'objectif d'intégrer 400 à 480 BRSA), cofinancés à 50 % par l'État, soit 107 587 € dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, sous réserve de la notification concernant son engagement financier au titre de 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL